

# PERMIS DE CONSTRUIRE VALANT AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE

Du cadre juridique à la mise en œuvre

1 JOUR, 7 HEURES

IMMOBILIER ET LOGEMENT  
SOCIAL

CODE :  
MIC123

## Objectifs de la formation

Identifier les étapes de l'obtention d'un permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale

Repérer les risques liés à un refus de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale

Identifier les acteurs de l'urbanisme commercial

Distinguer les différents critères de l'autorisation d'exploitation commerciale

Gérer les contentieux relatifs au permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale

Sécuriser la mise en œuvre du permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale

## Parmi nos formateurs

- Professionnel(s) du secteur

## Public concernés

- Chargés d'opérations de construction ; Chargés de programmation ; Aménageur ; Architecte

## Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Faire le point sur le cadre juridique du permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale

- Evoquer l'évolution des règles en matière d'urbanisme commercial
- Point sur les évolutions loi Elan et l'expérimentation de la loi 3DS
- Identifier les acteurs de l'urbanisme commercial
- Repérer les documents de l'urbanisme commercial
- Quelle spécificité des ORT

## Etudier le champ d'application du permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale

- Panorama des projets
- Cerner les dérogations
- Définir les notions relatives à la réglementation de l'urbanisme commercial

## Gérer le dossier de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale

- Déterminer la composition des dossiers
- Définir le contenu de la demande
- Déposer le dossier : démarches d'instruction

### ATELIER Brainstorming en plénière, les participants apportent les éléments constitutifs des dossiers

## S'approprier le suivi administratif et le contrôle du permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale

- Identifier les étapes de l'instruction à la délivrance
- Définir un contrôle spécifique de l'autorisation
- Gérer les incidents lors de l'instruction
- Cerner les cas particuliers dans les communes de moins de 20.000 habitants

### CAS PRATIQUE Etablissement en sous-groupe d'une frise des évènements et définition des jalons de contrôle

## Maitriser les contentieux

- Quels recours contre l'avis de la CDAC et auto-saisine de la CNAC
- Appréhender la procédure de revoyure
- Les recours contre le permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale ou le refus : la saisine du juge

### CAS PRATIQUE Sur la base d'une situation de contentieux, le groupe, réparti en deux équipes vont devoir débattre en défense le projet

## Garantir l'efficacité de la mise en œuvre de l'autorisation jusqu'à la fin de l'exploitation

- Comprendre les formalités postérieures à l'octroi de l'autorisation
- La durée de validité
- Appréhender les modifications du projet
- Connaître les obligations liées à la fin de l'exploitation

## Evaluation des acquis par QCM

### Dates

### Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

- Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à

une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

#### ■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

#### ■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistiqueformations@infopro-digital.com](mailto:logistiqueformations@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.